

**SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT**

**Identificateur du produit/nom commercial :** KLASH nettoyant acide pour cuvette  
**Code du produit/identification interne :** Aucun  
**Usage du produit/description :** Nettoyant acide pour cuvette de toilette. 1L, 4 L. 4X4L, 20L  
**Nom chimique :** Mélange  
**Famille chimique :** S/O  
**Date de la fiche signalétique :** Le 23 DÉCEMBRE 2015  
**Identificateur du fournisseur :** Les Produits LAV Inc.  
 8834 rue Pascal-Gagnon suite 1, Saint-Léonard, QUEBEC, H1P 1Z3  
 Téléphone : 514 439-8880 Télécopieur : 514 564-8034  
**Identificateur du fabricant :** Même que le fournisseur  
**Numéro de téléphone d'urgence :** (613) 996-6666 (CANUTECH), \*666 sur téléphone cellulaire  
**Classification SIMDUT :** D1A – Matière toxique ayant des effets immédiats et graves  
 E – Matière corrosive



**SECTION 2 - COMPOSITION CHIMIQUE / INGRÉDIENTS DANGEREUX**

Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)	DL <sub>50</sub> (espèce, voie)	CL <sub>50</sub> (espèce)
Acide chlorhydrique	7647-01-0	40-50	900 mg/kg (lapin, orale)	388 mg/m <sup>3</sup> 4 hr (rat)
Alcool décyclique, propoxylé, éthoxylé	37251-67-5	1-5	N/D	N/D

**SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Vue d'ensemble en cas d'urgence**

Liquide blanc. Odeur Sassafranc.

**DANGER :** Liquide corrosif et toxique. Peut causer des irritations ou des brûlures aux yeux et à la peau. Nocif en cas d'inhalation. Peut causer des maux de tête, de la nausée, des étourdissements et d'autres effets nocifs sur le système nerveux central.

**\*EFFETS POTENTIELS POUR LA SANTÉ\***

**Voie d'administration** Contact cutané, absorption par la peau, contact oculaire, ingestion et inhalation.

**Effets de l'exposition de courte durée (aiguë) :**

**Inhalation :** Peut causer une irritation pour le nez, la gorge, les voies respiratoires et une dépression du système nerveux central. Symptômes : maux de tête, nausées, vomissements, perte de coordination et autres effets sur le système nerveux central.

**Peau :** Le contact direct avec la peau peut causer une irritation ou une brûlure de modérée à grave pour la peau.

**Yeux :** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation ou une brûlure modérée. Symptômes : rougeurs, sensation de brûlure, larmolement et douleur.

**Ingestion :** L'ingestion peut causer une irritation ou une brûlure au niveau de la bouche, la gorge et l'estomac. Symptômes : étourdissements, somnolence, nausées, maux de tête et autres effets sur le système nerveux central.

**Effets de l'exposition à long terme (chronique) :**

Le contact répété ou prolongé peut causer l'assèchement, des gerçures et le dégraissage de la peau (dermatite).

**Autres dangers importants :**

Consulter la Section 11 « Propriétés toxicologiques » pour plus de renseignements.

<b>SECTION 4 - PREMIERS SOINS</b>
<p><b>Inhalation :</b> Retirer les sources de contamination ou déplacer la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, administrer la respiration artificielle. Obtenir immédiatement des soins médicaux.</p> <p><b>Contact cutané :</b> Rincer doucement la région affectée avec de l'eau courante pendant au moins 20 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.</p> <p><b>Contact oculaire :</b> Rincer immédiatement les yeux affectés doucement avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Obtenir des soins médicaux.</p> <p><b>Ingestion :</b> NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience, si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.</p>

<b>SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>
<p><b>Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité :</b> La matière s'enflammera si elle est exposée à des températures supérieures au point d'éclair.</p> <p><b>Point d'éclair (méthode) :</b> &gt; 93,3 °C</p> <p><b>Limite d'inflammabilité inférieure (% par volume) :</b> N/D</p> <p><b>Limite d'inflammabilité supérieure (% par volume) :</b> N/D</p> <p><b>Sensibilité aux chocs :</b> Probablement insensible.</p> <p><b>Sensibilité aux décharges électrostatiques :</b> Probablement insensible.</p> <p><b>Température d'auto-inflammation :</b> N/D</p> <p><b>Moyens d'extinction :</b> Dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate.</p> <p><b>Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement :</b> De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.</p> <p><b>Produits de combustion dangereux :</b> Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants.</p>

<b>SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL</b>
<p><b>Protection personnelle :</b> Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Enlever toutes les sources d'inflammation. Enlever ou isoler les matières combustibles et inflammables. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).</p> <p><b>Intervention en cas de déversement/nettoyage :</b> Ventiler les lieux du déversement. Éliminer toutes les sources d'ignition. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.</p> <p><b>Précautions environnementales :</b> Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements locaux, provinciaux et nationaux.</p>

<b>SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE</b>	
<b>Procédures de manutention sécuritaire :</b>	
<p>Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Ne pas utiliser ce produit près des secteurs de soudage, des flammes ou des surfaces chaudes. L'équipement de manutention devra être mis à la terre de façon adéquate. Faire l'inspection des contenants pour y détecter toutes fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. S'assurer de bien aérer les lieux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter la production de concentrations élevées de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matières incompatibles comme les matières oxydantes fortes. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Supposer que les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux.</p>	
<b>Exigences en matière d'entreposage :</b>	
<p>Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de la chaleur et de toutes sources d'ignition. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Faire l'inspection de tous les contenants reçus afin de s'assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur d'entreposage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faire une inspection afin de détecter toutes fuites.</p>	
<b>Matières incompatibles :</b>	
<p>MATIÈRES OXYDANTES FORTES (chlorures, peroxydes), bases fortes, certains métaux.</p>	

<b>SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE</b>				
<b>Limites d'exposition:</b>		Il n'existe aucune donnée pour ce produit. Voici les données pour chaque ingrédient :		
Ingrédient	OSHA PEL		ACGIH TLV	
	TWA	STEL	TWA	STEL
Acide chlorhydrique	*5 ppm	N/D	*2 ppm	N/D
Alcool décyclique, propoxylé, éthoxylé	N/D	N/D	N/D	N/D
*Valeur plafond				
<b>Mesures d'ingénierie :</b>				
<p>Utiliser le produit dans un endroit bien ventilé. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants inférieures aux limites d'exposition.</p>				
<b>Protection des voies respiratoires :</b>				
<p>Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues.</p>				
<b>Vêtement et équipement de protection :</b>				
<p>Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables) ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.</p>				
<b>Commentaires sur l'hygiène générale :</b>				
<p>Éviter la production de concentrations élevées de brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.</p>				

<b>SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>	
<b>État physique, couleur et odeur :</b>	Liquide blanc. Odeur de SASSAFRANC.
<b>Seuil de l'odeur:</b>	N/D
<b>PH:</b>	<1
<b>Point de fusion/congélation:</b>	N/D
<b>Coefficient de répartition huile/eau :</b>	N/D
<b>Densité (eau = 1):</b>	1,42
<b>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1) :</b>	N/D
<b>Point d'ébullition:</b>	N/D
<b>Tension de vapeur (@ 20°C):</b>	N/D
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Facile
<b>Densité de vapeur (Air = 1):</b>	> 1 plus lourd que l'air
<b>% volatilité (volume):</b>	N/D

<b>SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ</b>
<p><b>Stabilité et réactivité :</b> Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.</p> <p><b>Polymérisation :</b> Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra.</p> <p><b>Conditions à éviter :</b> Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues ou autres sources d'inflammation.</p> <p><b>Matières à éviter :</b> Consulter les matières incompatibles à la Section 7.</p> <p><b>Produits de décomposition dangereux :</b> Aucun connu. Consulter « Produits de combustion dangereux » dans la Section 5.</p>

<b>SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES</b>
<p><b>Données toxicologiques :</b> Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. <b>Consulter la Section 2 pour plus de renseignements.</b></p> <p><b>Cancérogénicité :</b> Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP ou OSHA comme étant cancérigène.</p> <p><b>Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction :</b> N/D</p> <p><b>Sensibilisation de la peau :</b> N/D</p> <p><b>Sensibilisation des voies respiratoires :</b> N/D</p> <p><b>Conditions aggravées par l'exposition :</b> Aucune connue.</p> <p><b>Matières synergiques :</b> N/D</p>

<b>SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES</b>
<p><b>Impact sur l'environnement :</b> Il n'existe aucune donnée sur le produit lui-même. Éviter que le produit s'infilte dans les drains ou les cours d'eau ou qu'il se dépose dans des endroits où cela pourrait affecter les eaux souterraines ou de surface.</p> <p><b>Caractéristiques environnementales importantes :</b> N/D</p> <p><b>Toxicité pour les organismes aquatiques :</b> N/D</p>

<b>SECTION 13 - ÉLIMINATION DES DÉCHETS</b>
<p><b>Conditions d'entreposage et de manutention :</b> Entreposer les matières pour élimination tel qu'indiqué à la section Manutention et entreposage (Section 7). Ne pas percer ni incinérer les contenants vides.</p> <p><b>Méthodes d'élimination :</b> Passer en revue les exigences fédérales, provinciales et locales avant l'élimination.</p>

<b>SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT</b>
<p><b>Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) :</b></p> <p><i>Description d'expédition :</i> Ce produit est réglementé selon le TMD.</p> <p>Appellation réglementaire : ACIDE CHLORHYDRIQUE</p> <p>Classe : 8</p> <p>Numéro UN : UN1789</p> <p>Groupe d'emballage : II</p> <p>Cas spécial : Produit peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE/BIEN DE CONSOMMATION tel que stipulé à l'article 1.17 du TMD.</p>

<b>SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION</b>		
<b>Renseignements SIMDUT :</b>		
Le produit est réglementé selon le Règlement sur les Produits Contrôlés (RPC) au Canada. Consulter la Section 1 pour la classification SIMDUT.		
<i>Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le RPC.</i>		
<b>Renseignements Canadian Environmental Protection Act (CEPA) :</b>		
Les ingrédients sont inscrits sur la LIS.		
<b>Renseignements OSHA États-Unis :</b>		
Ce produit est réglementé selon OSHA. Cette fiche contient tous les renseignements requis par OSHA.		
<b>Renseignements TSCA États-Unis :</b>		
Les ingrédients sont inscrits sur la TSCA.		
<b>Californie (Proposition 65) États-Unis :</b>		
Aucun ingrédient énuméré. Ce produit peut contenir des traces de produits chimiques qui sont reconnus par la Californie comme pouvant causer le cancer et/ou des effets néfastes au niveau de la reproduction.		
<b>New Jersey (Right to Know) États-Unis:</b>		
Les ingrédients ci-dessous sont énumérés :		
<b>Ingrédients dangereux</b>	<b>No. CAS</b>	<b>% (poids)</b>
Acide chlorhydrique	7647-01-0	40-50
Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques...		
<b>National Fire Protection Association (NFPA) :</b>		
SANTÉ : 3 INFLAMMABILITÉ : 1 INSTABILITÉ : 0 AUTRES DANGERS : Acide.		
INDICES DE RISQUES : 0 Minimal 1 Léger 2 Modéré 3 Sérieux 4 Grave		

<b>SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS</b>	
<b>Préparée par :</b>	Affaires réglementaires Les Produits LAV Inc.
<b>Numéro de téléphone :</b>	Téléphone 514 439-8880
<b>Date de préparation/révision de la fiche :</b>	Le 23 DÉCEMBRE 2015
<b>Références :</b>	
1. Les fiches signalétiques du fabricant/fournisseur.	
2. CSST, Répertoire Toxicologique, Les produits, 2015	
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCInfoWeb databases, 2007.	
<b>Abréviations :</b>	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association
CAS	Chemical Abstract Service
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
IARC	International Agency for Research on Cancer
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
USEPA	United States Environmental Protection Agency
WEEL	Workplace Environmental Exposure Level

**Fin de la fiche signalétique**